



## *Compte Rendu de la réunion du conseil municipal du 11 décembre 2008*

Le jeudi onze décembre deux mil huit, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique sous la présidence de M. ROUSSELET Etienne, Maire.

Étaient présents : M. ROUSSELET Etienne, Mmes FERCOQ Huguette, MARTIN Martine, RACINE Régine, Mrs CARPENTIER Eric, MILLE Rémy, DAGORNO Gilles, FOOS Jean-Louis.

Absents excusés : Mmes RUDELLI Elisabeth, BURETTE Charline, YAPO Yvette, Mrs JEANS Philippe, KUSZ Eric, PALFINI Laurent, VAUCHEL Eric.

Secrétaire de séance : REMY Mille

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité

---

### **TRAVAUX RD 304**

M. le Maire rappelle que, suite à la réunion du 19 mars 2008, le Cabinet BET Ingénierie et Conseil du Pays de Bray a été retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la RD 304 (route du stade) entre les RD 6015 et 20.

Le bureau d'études a présenté un estimatif des travaux à la charge de la commune (trottoirs, réfection des bordures, signalisation et passage piéton). Le montant de ces travaux s'élève à la somme de 236 451.50 €H.T. soit 281 599.99 €TTC.

Le conseil municipal accepte cette estimation et sollicite de M. le Préfet et de M. le Président du Département une subvention la plus élevée possible.

### **PROJET VESTIAIRE FOOT**

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que tenant compte de l'état particulièrement mauvais des vestiaires du terrain de football, il a été envisagé la construction d'un nouveau local. Pour ce faire, il y a lieu de choisir un maître d'œuvre. M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a fait paraître sur le site de l'ADM 76 un avis de marché.

Au terme du délai de réception des candidatures, la commission d'appel d'offres se réunira pour choisir le maître d'œuvre. Une nouvelle réunion de conseil aura lieu ensuite pour entériner les propositions de la commission.

### **PASS FONCIER TAM**

Lors de sa réunion du 21 novembre 2008, le conseil municipal a accepté le principe d'octroi de subventions dans le cadre du dispositif Pass Foncier à concurrence d'une enveloppe maximale de 78 000 €(3000\*26).

Par erreur, le conseil a confié au GILE 1% l'instruction du dossier alors que ces dossiers seront instruits par le GILIANCE.

Le conseil municipal décide donc de confier l'instruction à GILIANCE et autorise M. le Maire à signer la convention utile à la mise en œuvre du dispositif du Pass Foncier.

### **SENTE M. CAVELIER**

M. le Maire donne connaissance au conseil municipal de la réponse de M. Cavelier concernant la création d'une sente entre la RD 6015 et le lotissement Les Charmilles.

Tenant compte du fait que M. Cavelier n'est pas favorable à cette rétrocession, le conseil municipal souhaite que M. le Maire fasse des démarches auprès de M. et Mme Pillon (parcelle ) étant entendu que le conseil municipal accepte que cette sente ne fasse que 2 m de largeur.

### **LA POSTE FREVILLE**

Le conseil municipal vote à l'unanimité la motion proposée :

Le conseil municipal a pris connaissance de la décision de diminuer le temps d'ouverture au public du bureau de poste de Fréville.

Cette réduction d'ouverture au public accentuera un peu plus la désertification de nos campagnes,

- en isolant un peu plus les personnes âgées et des familles ne disposant pas de véhicules pour aller jusqu'à Yvetot ou Barentin,
- en pénalisant le maintien des commerces et le développement des artisans entreprises pour lesquels des deniers publics ont été investis,
- en allant à l'encontre d'un développement des services de la poste puisque le bureau de proximité ne sera plus ouvert aux heures de disponibilité des clients potentiels.

Le conseil municipal s'oppose avec fermeté à la conclusion de l'analyse qui conduit à une réduction de présence postale.

Le conseil municipal de Croixmare demande que le bureau de Poste de Fréville conserve ses horaires d'ouverture actuels, et demande que ce service de proximité reste accessible à tous, permettant à toutes les personnes qui ont choisi de vivre dans nos villages de continuer à fréquenter ce bureau de poste qui est l'un des éléments contribuant au dynamisme de nos campagnes.

Le maintien de ce service de proximité va dans le sens du Grenelle de l'Environnement qui incite à réduire les déplacements des véhicules à énergies polluantes.

### **RUISSELLEMENTS DIVERS**

M. le Maire rappelle que le ruissellement sur les routes et la stagnation de l'eau sur celles-ci sont des problèmes importants pour la sécurité des usagers.

M. le Maire rappelle que la route du Château est en permanence inondée.

M. et Mme Fressencourt, propriétaire de la parcelle AA142, route du château, souhaitent réaliser une mare afin de récupérer les eaux de gouttières de leur bâti. M. le Maire propose que la commune s'associe à l'étude de cette réalisation pour éventuellement s'associer à la réalisation de la mare qui récolterait également les eaux de la route.

Le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition. De même, impasse des deux piliers au hameau Yvelin, M. et Mme Racine reçoivent dans leur mare les eaux de ruissellement de la route du Hameau Yvelin. M. le Maire propose d'étudier les solutions pour empêcher que cette mare s'envase trop rapidement. Le conseil municipal émet un avis favorable à cette étude.

### **ISOLATION CHAUFFAGE SALLE ANDRE VALIN**

Lors de la réunion de la commission de sécurité, celle-ci a demandé à M. le Maire de faire en sorte que des clapets anti-retour soient installés sur l'installation du chauffage de la salle ce qui a été fait.

Par ailleurs, la même commission a souhaité que le chauffage soit isolé de la réserve ce qui pose de sérieux problèmes.

Dans un premier temps, le conseil municipal avait imaginé un agrandissement de sa réserve.

Vu l'importance des frais que cette solution occasionnait, le conseil municipal n'a pas donné suite. M. le Maire indique au conseil municipal qu'il a reçu un courrier de la Préfecture demandant où en était le dossier. Il est donc maintenant plus urgent de réagir.

### **SUBVENTION COOPERATIVE SCOLAIRE**

M. le Maire rappelle que tous les ans la commune offre un Noël aux enfants de l'école. Cette année, ce Noël a été financé par la coopérative scolaire. Le montant de la dépense s'élève à 201.87 € égale à quelques euros prêt à ce qui a été prévu au budget 2008.

Le conseil municipal décide de virer la somme de 201.87 € prévue à l'article 6232 à l'article 657408 pour permettre à la commune de rembourser la coopérative scolaire.

### **ARBRES CARREFOUR RD 304 et 20**

M. le Maire rappelle que, auprès du puits d'infiltration situé au carrefour des RD 20 et 304, il y a deux frênes qui peuvent s'avérer dangereux.

Le conseil municipal considérant que ces arbres présentent un intérêt grâce à leur racinaire mais qu'ils peuvent s'avérer dangereux à cause de leur hauteur décide de faire rabattre ceux-ci d'environ un bon tiers de leur hauteur.

Il décide de confier le travail à l'entreprise Tiercelin de Reuville pour la somme de 595 € HT et 711.82 € TTC.

Le Conseil Municipal,

Le Maire,